

Meulan le mag n°01



Meulan
au Val de France

le mag n°1

mai / juin 2014

édito

Chères Meulanaises, Chers Meulanais,

Vous nous avez accordé votre confiance lors du scrutin du 30 mars dernier et nous vous en remercions sincèrement. Par ce vite, vous avez exprimé votre volonté de changement, un changement aujourd'hui indispensable pour préserver l'avenir de Meulan-en-Yvelines.

Une prise de fonction n'est jamais simple. La mise en place d'une autre politique et d'une nouvelle manière d'administrer prendra du temps.

Une gestion de 26 ans sans anticipation n'est pas sans conséquence et le budget prévisionnel 2014 voit peu de temps avant les élections n'est pas en adéquation avec la réalité de la situation, ni en termes de recettes, ni en termes de dépenses. Il nécessitera des modifications, la saisine des services de l'Etat et la renégociation de contrats.

Parce que nous devons surmonter des difficultés financières sans actionner le levier fiscal,
Parce que nous voulons replacer l'intérêt général au cœur de l'action publique,
Parce que nous défendons l'idée qu'on est élu pour servir et non pour se servir,
Parce que nous souhaitons être exemplaires,
Nous devons faire immédiatement le choix de diminuer de 33% les indemnités des élus, permettant ainsi de réaliser une économie de l'ordre de 300 000 euros sur le budget du mandat.

Vous pouvez compter sur notre engagement.



La Maire
Odile ZIMMÉ-POPELLOU

L'actu

Le nouveau Conseil municipal

Le renouvellement du Conseil est issu des élections municipales des 23 et 30 mars derniers. Trois listes étaient candidates aux deux tours de scrutin. Au second tour, on enregistrera 3 150 votants (contre seulement 2379 au premier tour) sur les 5550 inscrits. La liste "Agi pour Meulan-en-Yvelines" a obtenu 1 440 voix (22 sièges), la liste "Meulan (leu Maire)" 340 voix (1 siège) et la liste "Meulan d'abord" 1 369 voix (8 sièges). 42 bulletins étaient nuls ou blancs.

Le nouveau Maire et ses six Adjoints ont été élus lors du Conseil municipal du 5 avril. Un second Conseil municipal s'est ensuite tenu le 23 avril afin de désigner les élus appelés à siéger au sein des commissions municipales nouvellement créées et de celles qui ont cessé de fonctionner, mais aussi des syndicats, établissements et organismes. C'est également à l'occasion de cette même réunion qu'un certain nombre de pouvoirs ont été délégués au Maire par le Conseil.



Document(s)

[Télécharger le magazine](#)